



**COGEFI**  
GESTION

**Politique ESG**  
Réponse à l'article 29 de la Loi Energie Climat

***Juin 2026***

# SOMMAIRE

<b>1. CONVICTIONS</b>	<b>3</b>
<b>2. DÉMARCHE HISTORIQUE D'ENGAGEMENT</b>	<b>4</b>
<b>3. FONDS CONCERNÉS</b>	<b>5</b>
<b>4. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG</b>	<b>5</b>
A/ PROFIL ESG D'UN EMETTEUR	5
<i>i/ Notation ESG</i>	6
<i>ii/ Classement sectoriel</i>	6
<i>iii/ Suivi des controverses</i>	6
B/ CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES INTERNE	7
C/ EXCLUSIONS SECTORIELLES	7
D/ POLITIQUE DE VOTE	7
<b>5. STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE</b>	<b>8</b>
A/ PROCESSUS DE GESTION BEST-IN CLASS	8
<i>i/ Détermination de l'univers d'investissement</i>	8
<i>ii/ Processus de sélection des titres</i>	9
<i>iii/ Construction et suivi du portefeuille</i>	9
B/ SUIVI D'IMPACT	11
C/ ENGAGEMENT	12
<b>6. TRANSPARENCE DES INVESTISSEMENTS</b>	<b>13</b>

# 1. Convictions

Cogefi Gestion est un gestionnaire de conviction qui sélectionne les titres dans lesquels investir selon des critères de qualité. Nous pensons qu'une entreprise transparente, soucieuse de sa gouvernance et de ses employés, et qui place la durabilité au centre de sa stratégie de croissance doit dans la durée offrir un meilleur rendement économique. Ces critères permettent de réduire le risque de controverses et d'accidents préjudiciables à son développement.

Depuis plusieurs années, l'analyse extra-financière s'impose comme un complément indispensable de l'analyse financière. De nouvelles opportunités ont émergé pour les acteurs de l'investissement, en s'appuyant sur des fournisseurs de données spécialisés sur la notation des critères ESG. Il est désormais indispensable de s'appuyer sur ces critères qui sont des facteurs de performance durable. Les trois piliers de notre analyse sont :

- **Environnement** : C'est l'enjeu du 21<sup>ème</sup> siècle. Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Certains secteurs comme l'énergie et l'automobile font face à des défis gigantesques de réduction d'émissions carbone, de gestion des ressources et de traitement des déchets. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises les plus résilientes au réchauffement climatique.**
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, des facteurs tels que la prévention des accidents, la formation du personnel, le respect du droit des employés et des parties prenantes doivent être traités avec attention. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises qui placent le capital humain comme un facteur clé de développement.**
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples : réduire le risque de controverses, aligner les intérêts des actionnaires et des dirigeants, optimiser le management au sein de l'entreprise. **Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dotées d'une gouvernance solide.**

Nous assistons à un alignement progressif des intérêts des acteurs économiques et financiers :

- Des clients de plus en plus sensibilisés aux enjeux du développement durable, qui accordent plus d'importance à l'origine des produits qu'ils consomment,
- Une régulation de plus en plus structurée autour de ces problématiques par les autorités nationales et européennes,

- Des entreprises qui intègrent ces nouveaux besoins et doivent déployer des stratégies de transition énergétique et sociale,
- Des investisseurs qui souhaitent davantage de transparence sur la traçabilité de leurs investissements,
- Des organismes de certification qui développent des labels permettant de justifier les bonnes pratiques et de structurer l'Investissement Responsable,

En tant que société d'investissement, nous avons conscience de notre importance dans le financement d'une économie durable, en proposant des solutions d'investissement adaptées pour notre clientèle.

C'est pourquoi Cogefi Gestion a décidé de devenir graduellement un Investisseur Responsable en intégrant des thématiques de durabilité dans la gestion collective.

## 2. Démarche historique d'engagement

En 2018, Cogefi Gestion a signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) des Nations Unies. L'organisation s'engage publiquement en tant qu'investisseur à appliquer ces principes et à améliorer leur contenu dans le temps par le biais d'échanges avec d'autres sociétés de gestion et des représentants des PRI.

Cogefi Gestion est également membre de l'AFG, qui cherche à améliorer les pratiques RSE en partenariat avec le FIR. Dans ce cadre, la société fait partie du club des entrepreneurs, dans lequel les questions relatives à l'ESG prennent une place croissante.

En 2018, Cogefi Gestion a signé un contrat avec Moody's ESG Solutions (ex : Vigeo Eiris), fournisseur de données ESG filiale du groupe Moody's. Il nous fournit l'ensemble des données d'analyse extra-financière sur les piliers Environnement, Social et Gouvernance des Entreprises européennes, ainsi qu'un suivi dynamique de la gestion des controverses.

En 2019, Cogefi Gestion a créé des outils d'analyse ESG pour traiter les données fournies par Moody's ESG, dans le but d'intégrer la dimension ESG dans le suivi des Fonds.

En mai 2020, Cogefi Gestion a développé une approche d'Investissement Socialement Responsable (ISR) pour le Fonds Cogefi Elixir, et a obtenu le label ISR en novembre 2020, mais a décidé en novembre 2024 de ne plus être labelisé à la suite des évolutions du label notamment sur l'exclusion des compagnies pétrolières. Nous considérons qu'elles jouent un rôle essentiel dans la transition énergétique, notamment par leur capacité à financer massivement les investissements nécessaires

au basculement vers un modèle bas carbone. Leur exclusion automatique nous semble en décalage avec une approche pragmatique et progressive de la transition.

En 2025, Cogefi Gestion a conclu un partenariat avec Sustainalytics, fournisseur de données ESG et filiale du groupe Morningstar, en remplacement de Moody's ESG Solutions.

### 3. Fonds concernés

❖ Intégration ESG : Les gérants ont la possibilité d'utiliser nos données de notations ESG, sans contraintes :

- Scores ESG ligne par ligne et au niveau global (comparaison avec l'univers de référence),

Suivi dynamique des controverses.

L'ensemble des Fonds de Cogefi Gestion est couvert par l'intégration ESG, ce qui laisse la possibilité aux gérants d'utiliser les notations ESG fournies, mais aussi d'améliorer la note globale de leur portefeuille et de cibler les meilleurs profils ESG de leur secteur. Pour Cogefi Elixir, le gérant peut également suivre plusieurs indicateurs d'impact dont l'intensité carbone.

Ci-dessous les encours des différents Fonds en question :

<i>En Millions euros</i>	2022	2023	2024	2025	30/06/2026	Couverture	Art. SFDR (*)	Cat. AMF (**)
<b>PROSPECTIVE</b>	18	22	19	21	26	<b>ESG</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>ELIXIR</b>	10	13	15	11	9	<b>ESG</b>	<b>8</b>	<b>1</b>
<b>VALEUR</b>	18	27	27	20	20	<b>ESG</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>FLEX DYNAMIC</b>	47	44	32	23	23	<b>ESG</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
<b>HIGH QUALITY BOND</b>	15	17	18	12	9	<b>ESG</b>	<b>8</b>	<b>2</b>
<b>SHORT TERM HIGH YIELD</b>	18	19	17	14	11	<b>ESG</b>	<b>6</b>	<b>3</b>
<b>BONDS 2029</b>	-	9	16	12	11	<b>ESG</b>	<b>6</b>	<b>3</b>

### 4. Intégration des critères ESG

#### A/ Profil ESG d'un émetteur

## i/ Notation ESG

L'équipe de gestion s'appuie sur les évaluations ESG fournies par l'agence Sustainalytics. Cette évaluation, appelée ESG Risk Ratings, mesure les risques ESG matériels auxquels les émetteurs sont exposés et leur capacité à les gérer.

Cette approche s'articule autour de trois dimensions clés :

- Exposition : L'évaluation de l'exposition d'une entreprise à des risques ESG matériels en fonction de son secteur d'activité et de son modèle économique.
- Gestion : L'évaluation des capacités de l'entreprise à gérer ces risques grâce à des politiques, des pratiques et des systèmes de gestion.
- Événements controversés : L'impact des controverses significatives en cours qui peuvent affecter la note globale de risque.

L'évaluation repose sur deux composantes principales :

- Risque non géré (*Unmanaged Risk*) : Partie du risque ESG qui reste non adressée par l'entreprise et qui peut entraîner des impacts financiers
- Risque géré (*Managed Risk*) : Partie du risque ESG que l'entreprise gère de manière appropriée à travers des politiques, des programmes et des systèmes de gestion efficaces.

Le score final reflète l'ampleur du risque non géré. Il est mesuré sur une échelle ouverte à partir de 0 (risque minimal). Dans 95 % des cas, les scores sont inférieurs à 50. Les entreprises sont ensuite classées en cinq catégories de risque : négligeable, faible, moyen, élevé ou sévère.

## ii/ Classement sectoriel

Chaque société a un classement dans son secteur en fonction de son score ESG. Ce classement est très pertinent car il permet de détecter les « meilleurs élèves » de leur secteur.

## iii/ Suivi des controverses

Les controverses sont évaluées par Sustainalytics sur la base d'incidents à impact environnemental, social ou de gouvernance, détectés à partir de sources médiatiques et ONG. Ces incidents sont agrégés en événements classés selon une échelle de sévérité à cinq niveaux, allant de *Faible (Catégorie 1)* à *Sévère (Catégorie 5)*. Cette évaluation repose notamment sur l'impact environnemental et social, le risque réputationnel, ainsi que la qualité de la réponse de l'émetteur. À partir du niveau 3 (Significatif), les controverses sont étudiées par l'équipe de gestion et intégrées aux décisions d'investissement.

Un service d'alertes bihebdomadaires permet de suivre les évolutions de ces notations et d'ajuster rapidement les positions si nécessaire.

## B/ Constitution d'une base de données interne

Sustainalytics donne accès aux données suivantes :

- Un livrable excel tous les mois avec les mises à jour sur les scores ESG,
- Un livrable excel sur la gestion des controverses,
- Des fiches valeur par société.

Nous avons développé des outils en interne pour agréger ces données et constituer des bases de données larges et faciles d'usage. Un outil pré-trade permet à l'ensemble des gérants de consulter instantanément, de façon structurée et contextualisée, les données ESG provenant de notre provider Sustainalytics pour chaque entreprise.

## C/ Exclusions sectorielles

Cogefi Gestion interdit pour tous ses produits au niveau entité l'investissement dans les entreprises liées aux secteurs suivants :

- Tabac (source : Sustainalytics),
- Charbon (source : Sustainalytics)
- Armement controversé : ayant des activités en lien avec des armes jugées controversées, à savoir : les mines anti personnelles, les armes à sous-munitions, les armes biologiques, chimiques, au phosphore blanc, à l'uranium appauvri, ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le Traité sur la Non-Prolifération des armes nucléaires de 1968.

Nous utilisons la liste d'exclusion publique de Robeco SAM pour lister les sociétés en lien avec les armes controversées. (Voir « Controversial weapons » [docu-exclusion-list.pdf \(robeco.com\)](#))

Dans le cas de l'OPC Cogefi Elixir, nous excluons en plus toutes les entreprises dont la part du chiffre d'affaires dans des activités liées au charbon thermique ou métallurgique n'est pas nul. Nous utilisons la Global Coal Exit List mise à disposition par Urgewald qui est une ONG allemande de défense de l'environnement et des droits de l'Homme dont l'objectif est d'établir des normes environnementales et sociales strictes pour le secteur financier international. (Voir <https://coalexit.org/methodology>)

## D/ Politique de vote

Cogefi Gestion ambitionne d'être un d'investisseur responsable, actif et exigeant comme le témoigne l'adhésion aux PRI. L'équipe de gestion entretient un dialogue

régulier avec les entreprises afin de mieux comprendre leurs pratiques et stratégies en matière de gouvernance, d'environnement et de responsabilité sociale. Cogefi Gestion s'attache également à sensibiliser les dirigeants à ces enjeux, considérant que l'intégration des critères ESG est essentielle pour soutenir une croissance durable.

Depuis septembre 2024, Cogefi Gestion s'appuie sur ISS (Institutional Shareholder Services), un leader mondial en conseil aux actionnaires, pour mettre en œuvre sa politique de vote.

Les orientations de vote d'ISS, basées sur la politique « *Sustainability* » d'ISS, constituent la base de la politique de vote de Cogefi Gestion. Cependant, les gérants évaluent ces recommandations en fonction de leurs expertises et peuvent déroger aux recommandations d'ISS en cas de divergences d'interprétation ou de situations spécifiques. Une attention particulière est portée aux entreprises impliquées dans des controverses liées à l'environnement, à la responsabilité sociale ou à la gouvernance.

La politique de vote ainsi qu'un rapport sur l'exercice des droits de vote sont disponibles sur le site internet.

## 5. Stratégie d'Investissement Responsable

À ce jour, Cogefi Gestion a développé un processus sur le Fonds Cogefi Elixir dans le cadre du label ISR obtenu en novembre 2020. Depuis novembre 2024, le Fonds n'est plus labelisé ISR mais continue de suivre ce même processus.

### A/ Processus de gestion best-in class

#### i/ Détermination de l'univers d'investissement

L'analyse best-in class est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité.

Un processus d'évaluation ESG best-in class a été mis en place pour classer les émetteurs. Toutes les valeurs de l'univers de référence du Fonds suivent ce processus d'évaluation et sont classés en 4 catégories :

- ❖ **Exclus** : Ces sociétés ne passent pas les 3 filtres d'exclusion développés par Cogefi Gestion. Elles représentent 20% de l'univers d'investissement de référence et sont exclues de l'univers d'investissement final du Fonds. Ce sont les plus « mauvais élèves » ESG de leur secteur d'activité.

- ❖ **Sous surveillance** : Ces sociétés sont investissables mais surveillées par l'équipe de gestion car elles ont soit un fort risque de controverses soit elles ne font pas partie des 50% meilleurs profils ESG de leur secteur d'activité, tout en passant les filtres d'exclusion.
- ❖ **Leaders** : Ces sociétés sont les « meilleurs élèves » ESG de leur secteur d'activité. Elles sont positionnées dans les 10% les meilleurs de leur secteur en termes de notation ESG.
- ❖ **En ligne** : Ces sociétés passent les filtres d'exclusion, mais ne sont ni sous surveillance ni leaders de leur secteur. Cela concerne la majorité des sociétés de l'univers d'investissement final.

L'univers d'investissement final du fonds est composé de l'univers de référence après élimination des 20% plus « mauvais élèves » ESG de leurs secteurs d'activité.

### ii/ Processus de sélection des titres

La sélection des titres se fait de manière discrétionnaire en utilisant l'ensemble de l'information ESG disponible. Les gérants s'appuient sur :

- ❖ Les données quantitatives fournies par les bases de données de Sustainalytics (score ESG, positionnement sectoriel...),
- ❖ Des fiches valeur intégrant les caractéristiques extra-financières de la société et les points clés de l'analyse ESG,

### iii/ Construction et suivi du portefeuille

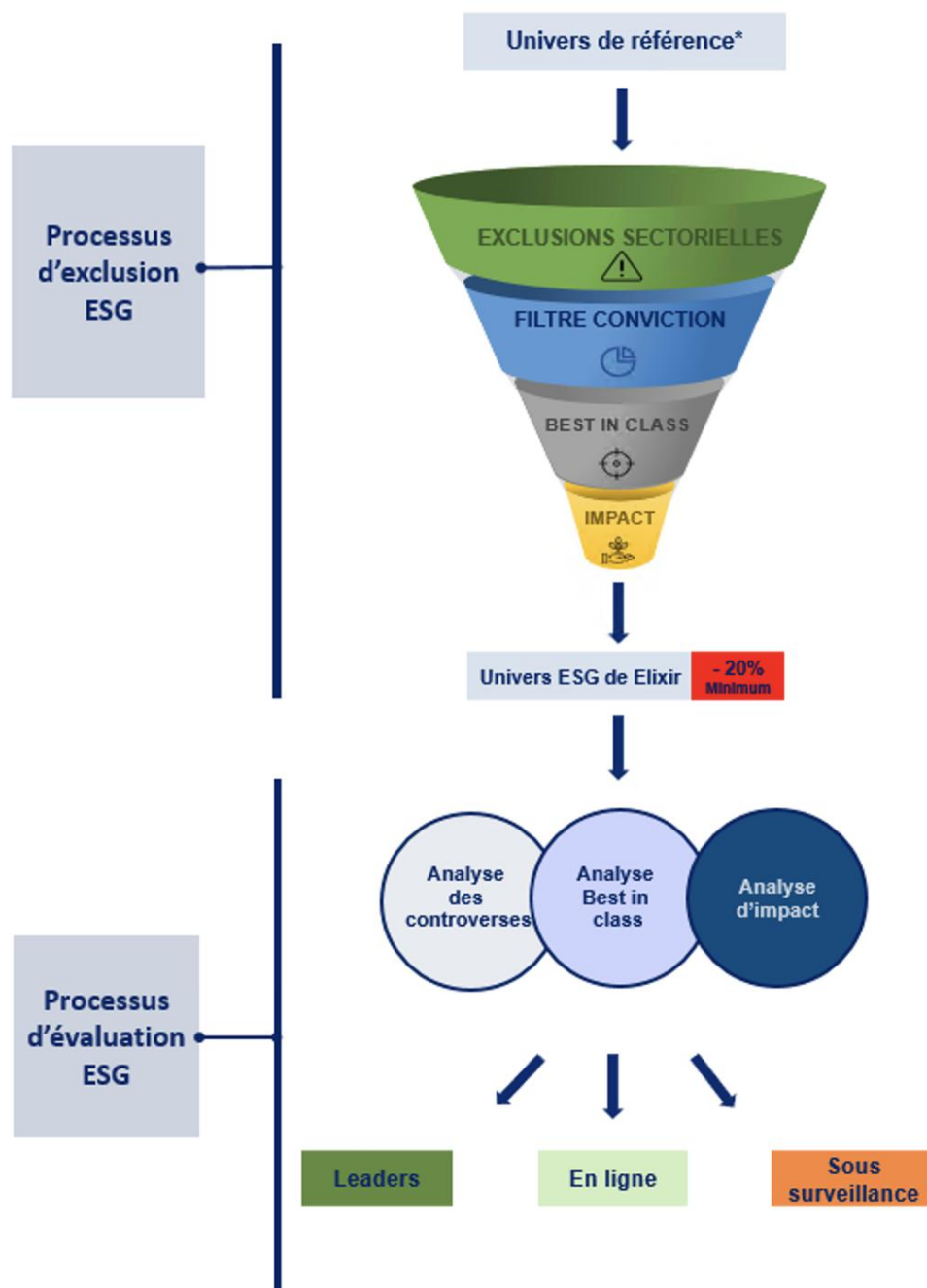
L'objectif ESG du fonds Cogefi Elixir est de surperformer en termes ESG son univers de référence.

- ❖ Les valeurs considérées comme « Leaders » sont activement prises en compte dans la construction du portefeuille.
- ❖ 90% minimum des émetteurs du portefeuille doivent être couverts par l'analyse ESG. Un émetteur est considéré couvert si l'analyse date de moins de 24 mois.

Dans le cas où une société a une baisse de notation ESG et ne passe plus les filtres d'exclusion du processus, l'équipe de gestion doit désinvestir la valeur dans les plus courts délais.

La prise en compte des **critères extra-financiers pour le fonds Cogefi Elixir vise quatre objectifs** :

- **Environnement** : Nous attachons beaucoup d'importance à la capacité des entreprises à se transformer pour accompagner la transition énergétique. Nous souhaitons favoriser les flux vers les entreprises dont la croissance intègre des réductions des émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, nous suivons l'intensité carbone de notre portefeuille et cherchons à le réduire.
- **Social** : Nous sommes persuadés que le capital humain est la clé de voûte d'une organisation. Dans une optique de performance durable, le pourcentage de femmes aux fonctions exécutives est un critère que nous favorisons. Dans ce cadre, nous veillons à ce que ce critère s'améliore.
- **Gouvernance** : Les enjeux autour de la gouvernance d'entreprise sont multiples. Nous veillons notamment à l'indépendance des conseils d'administration. A ce titre, nous cherchons à augmenter le pourcentage d'administrateurs indépendants du portefeuille.
- **Droits humains** : Nous considérons que les controverses liées aux droits humains sont le reflet de défaillances internes qui peuvent à terme impacter négativement et de manière considérable l'activité d'une entreprise. Ainsi nous cherchons à limiter le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme ;



*Processus d'évaluation ESG*

## B/ Suivi d'impact

Pour évaluer l'impact de l'investissement, nous avons décidé de construire un modèle propriétaire, sur des critères que nous avons choisis et que nous considérons comme des indicateurs pertinents pour la transition écologique et sociale des entreprises.

Ainsi, notre modèle se base sur l'évaluation des 8 indicateurs d'impact suivants :

- ❖ **Environnementaux** : Intensité carbone, intensité énergétique,
- ❖ **Sociaux** : % de femmes à la direction, % d'entreprises proposant des formations sur la RSE aux employés,
- ❖ **Gouvernance** : % de femmes au conseil d'administration, % d'administrateurs indépendants, % de sociétés ayant établi une politique de rémunération des dirigeants en lien avec l'ESG,
- ❖ **Droits humains** : Signataires du Pacte Mondial des Nations Unies,

L'étude du score d'impact sur ces 8 indicateurs vs l'univers de référence, le Stoxx Europe 600, nous permet de suivre l'impact positif du Fonds. Ce score d'impact est directement intégré dans les filtres d'exclusion du processus ESG, ce qui permet d'exclure les entreprises ne contribuant pas au développement durable.

Nous avons décidé de communiquer dans le reporting extra-financier du Fonds sur les indicateurs d'impact suivants, et de les comparer avec l'univers de référence :

- ❖ Représentativité des femmes dans l'Entreprise (au conseil d'administration et aux fonctions exécutives)
- ❖ % d'administrateurs indépendants au conseil d'administration
- ❖ Le nombre de cas identifiés de graves atteintes aux droits de l'homme
- ❖ Intensité carbone

Ce reporting est disponible sur le site internet sur base trimestrielle.

## C/ Engagement

Notre politique d'engagement couvre l'ensemble de l'univers d'investissement de la société Cogefi Gestion.

Notre rôle est donc de promouvoir l'Investissement Responsable au niveau des sociétés de gestion, de nos clients, ainsi que les bonnes pratiques RSE aux entreprises dans lesquelles nous investissons.

C'est en multipliant les démarches d'engagement auprès des entreprises que nous parviendrons à terme à atteindre nos objectifs :

- Avoir une meilleure compréhension de la matérialité des enjeux du développement durable,
- Améliorer la gestion des enjeux RSE des entreprises en termes de communication, de transparence et de stratégie.

Notre politique d'engagement est disponible sur notre site internet.

## 6. Transparence des investissements

L'information est la clé d'un investissement à impact positif. Nous mettons à disposition de nos co-investisseurs notre :

- Politique d'engagement actionnarial et d'exercice des droits de vote
- Rapport sur l'exercice des droits de vote
- Politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts
- Politique de sélection des prestataires
- Politique de traitement des réclamations
- Politique de rémunération
- Politique de meilleure sélection / meilleure exécution

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

Nous mettons également à disposition les documents relatifs à la prise en compte de critères ESG :

- Politique ESG – Réponse à l'Article 29 de la loi Energie climat

<https://www.cogefi.fr/fr/p/35/informations-reglementaires>

Nous mettons également à disposition les documents relatifs à la gestion du fonds Cogefi Elixir :

- Reporting extra-financier

<https://www.cogefi.fr/fr/funds/15/cogefi-elixir-p>